

Date	Heure	Lieu
14/11/2024	9h	Salle des fêtes

Participants	P	Abs Exc Dist	Diffusion	Convoqué à la prochaine réunion
<b>Maître d'ouvrage :</b> <b>Commune de CHANAC-LES-MINES</b> Mairie, Bourg, 19150 CHANAC-LES-MINES 05 55 20 47 47 <a href="mailto:chanac.mairie@orange.fr">chanac.mairie@orange.fr</a>				
<b>Représenté par :</b> Bernard SALLES – Maire Marie-Françoise SALLES – 2 <sup>ème</sup> adjointe Jean-Marc BOUYSSOU – conseiller Gisèle GRAFFOILLERE – conseillère Serge PELISSIER – conseiller François BARATTE – secrétaire de mairie	X		X	X
<b>Maîtrise d'œuvre Mandataire :</b> <b>Bureau d'Etudes DEJANTE VRD &amp; Construction SO</b> 75 Avenue de la Libération 19 360 MALEMORT <a href="mailto:mdubois@dejante-infra.com">mdubois@dejante-infra.com</a> Tel : 06 12 37 90 14				
<b>Représenté par :</b> Maxime DUBOIS – urbaniste Anne BLOUIN – paysagiste	X		X	X

Objet de la réunion :

## Activités économiques et mobilités

Points évoqués lors de la réunion :

### Activités économiques existantes sur le territoire :

- distributeur de la boulangerie
- local des pompiers
- anciens locaux d'activités (à Malangle) mais ils pourront difficilement être repris car problème de normes.
- menuisier / artisan
- couvreur
- menuisier
- atelier de broderie

Pas de contact avec des entrepreneurs qui veulent s'installer sur la commune.

Pas de nuisances spécifiques liées aux activités économiques. Pollution visuelle d'éléments exposés à l'air libre.

La commune avait fait avec la CCI une étude pour la création d'un commerce multiservices sur Malange. Elle a conclu que l'activité générée ne serait pas rentable (environ 1000€/mois de salaire).

Etude pour implanter une épicerie 24h/24 API => la commune ne rentrait pas dans les critères définis par l'entreprise.

Le distributeur de pain : la commune a loué l'appareil, payait la mensualité. Le boulanger payait une partie du distributeur. Désormais l'appareil a été acheté par le boulanger de Saint Martial de Gimel.

La proximité de Tulle fait qu'il est difficile d'implanter une activité commerciale sur Chanac.

Au niveau des actifs habitant la commune, ils travaillent majoritairement sur Tulle et Brive.

**Hébergements touristiques :**

- Lachèze – 1 gîte déclaré même s'il est en ce moment loué de manière durable.
- L'ancienne grange au nouveau du bourg n'est un gîte. Les propriétaires y ont leur résidence principale depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

Pas de demandes spécifiques de la part de personnes pour le développement de projets type cabane dans les arbres / nature...

Selon l'INSEE, 18 établissements économiquement actifs sur la commune. Cela semble beaucoup pour les élus. Il doit y avoir les sièges sociaux d'entreprises qui n'ont pas leur local sur la commune.

La commune va faire une demande auprès de la CCI afin d'avoir une liste qui correspondent plus à la réalité de l'activité économique du territoire.

**Mobilité :**

Le transport scolaire est géré par Tulle Agglo. Un minibus va sur Ladignac.

Arrêt de bus département arrêt à L'antimoine. 2x dans la journée. Il va jusqu'à Spontour.

Transport à la demande : le TUT. Il faut réserver 48h avant. Ne fonctionne que le mercredi et le samedi le matin. Il va jusqu'à la gare de Tulle.

Il y a un emplacement taxi près de la mairie. La commune a voulu mettre en place un contrat avec une société de taxi pour qu'elle puisse véhiculer des habitants pour faire des courses ou aller à des rdv mais cela ne s'est pas fait.

Covoiturage pratiqué sur la commune pour les jours de marchés en voisinage. Mais sinon pas formalisé. Pour les activités sportives des enfants. N'est pas pratiqué par les actifs selon les élus.

Secteurs accidentogènes :

- Malangle mais ça s'est calmé depuis la fermeture du commerce.
- A Vedrenne
- A l'Antimoine mais des dispositifs ont permis de réduire les risques.

Inventaire du stationnement sur la commune : pk mairie, pk église, pk terrain de sport, places non matérialisées devant le cimetière.

Les marquages au sol vont être refaits l'année prochaine.

Chemins de randonnée : hormis les sentiers balisés, beaucoup de chemins d'usage principalement sur des propriétés privées.

Point d'eau et toilettes publics sur la place de la mairie.

Pas d'aire de camping-car sur la commune mais des campings-cars stationnent pour une nuit de temps en temps.

Quelques cyclistes sur la commune.

Prochaine étape : avancement sur le PADD avec phase de concertation par le biais d'un questionnaire en ligne à faire apparaître sur le site internet.

Lors d'une future réunion publique, l'objectif sera de faire ressortir les grands enjeux du diagnostic et la présentation du PADD.

**Prochaine réunion :**  
**Lundi 2 décembre 9h – Lancement de la phase PADD**

A Malemort, le 18/11/2024

**Maxime DUBOIS**  
**Anne BLOUIN**